

Table des matières

1	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	4
1.1	Introduction	4
1.2	Activités	5
1.2.1	Direction et administration	5
1.2.2	Laboratoires	7
1.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	14
1.2.4	Plages de baignade publiques	16
1.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	16
1.2.6	Santé animale	18
1.2.7	Protection des animaux	22

1 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert
Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

1.1 Introduction

Le SAAV, installé depuis septembre 2015 dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez, continue d'offrir une multitude de prestations quotidiennes pour le bien des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg. Le Service a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé de ces derniers ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Les principales prestations du SAAV sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plages de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires. Les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficience des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans (2019-2022).

Durant l'année 2020, la pandémie de Covid-19, l'état de nécessité et la situation extraordinaire déclarée dans toute la Suisse ont poussé le Service à s'adapter constamment, à se réinventer, à chambouler son quotidien et à revoir complètement son organisation et ses prestations. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions essentielles usuelles, objet principal du présent rapport d'activité. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population dans la lutte contre ce nouveau virus pandémique en ce qui concerne les questions sanitaires. Et ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite (OCC) et du canton. Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. A noter que certains éléments ont une portée clairement historique et feront l'objet d'un rapport séparé, rédigé par des historiens mandatés par le Conseil d'Etat.

Au niveau des autres crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur le territoire du canton de Fribourg. La situation est sévère dans de nombreux autres cantons, tout comme à Fribourg. Le concept d'assainissement du piétin chez les ovins, présenté par les Offices fédéraux fin 2019, se révèle trop prématûr par rapport à la fin de l'éradication de la BVD et débutera probablement en automne 2024. La peste porcine africaine, qui sévit particulièrement à la frontière germano-polonaise, a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2020, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou sur la population de sangliers sauvages. Parallèlement, le risque que la grippe aviaire touche la Suisse est élevé. Les éleveurs de volailles fribourgeois, en particulier dans les zones bordures (5 kilomètres) des lacs de Morat et de

Neuchâtel, ont ainsi été invités à prendre des mesures préventives efficaces pour éviter l'introduction de cette maladie dans le pays.

La gestion de l'assurance qualité a été renforcée durant l'année 2020. En effet, deux personnes des laboratoires du SAAV consacrent un temps cumulé de 40 % à la gestion du système de management de la qualité. Cette gestion s'applique aux deux normes ISO 17025:2017 (laboratoires) et ISO 17020:2012 (inspecteurats). De plus, la visibilité des démarches dans le domaine de la qualité s'est accrue, notamment par l'attribution d'une fonction « Assurance qualité » au sein de l'organigramme, directement rattachée à la direction du SAAV. Finalement, de nombreuses actions ont été mises en place en vue de l'audit de réaccréditation agendé au printemps 2021.

Au 31 décembre 2020, le Chef du secteur administration et soutien a décidé de relever un nouveau défi professionnel au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Chimiste cantonal a pris une retraite anticipée. M. Xavier Guillaume lui succèdera comme nouveau chimiste cantonal et chef de service adjoint tandis que Mme Catherine Heimann occupera le poste d'adjointe au chef de service.

1.2 Activités

1.2.1 Direction et administration

La direction et de nombreux collaborateurs et collaboratrices du SAAV ont fourni un soutien intense et de qualité à l'Etat de Fribourg, à la population fribourgeoise ainsi qu'à l'OCC dans la lutte contre le nouveau coronavirus dès le début du mois de mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année. A la suite de la demande d'appui du directeur médical de l'Hôpital fribourgeois (HFR), adressée à la Centrale de conduite sanitaire (CCS) et à l'OCC début mars, le SAAV a repris la hotline santé le 13 mars, sur délégation médicale. Cette hotline, dédiée aux questions sanitaires de la population fribourgeoise, avait tout d'abord été mise sur pied et exploitée par l'HFR du 27 février au 12 mars. Sa gestion par le SAAV durant les trois mois suivants, 7 jours sur 7, de 7 à 23 heures, s'est faite parallèlement à la réalisation de tests de dépistage Covid-19 dans les laboratoires du Service, sur mandat du HFR.

Dès le 13 mars et jusqu'au 12 juin, le SAAV a garanti la permanence à la hotline par la présence physique de ses cadres. Peu après la mise en route de la hotline, le nombre d'appels a rapidement augmenté à plus de 600 par jour, ce qui a obligé l'Etat-major (EM) de la hotline à augmenter le personnel et le nombre de lignes téléphoniques. Grâce à la bonne collaboration du personnel du SAAV, qui a dû quitter ses bureaux d'un jour à l'autre, et au soutien du SITel, la hotline a été équipée de 20 lignes téléphoniques et de 20 postes de travail, opérationnels dès le 20 mars 2020. Le nombre de personnes engagées a ensuite fait l'objet d'adaptations constantes en fonction de l'intensité de la crise sanitaire et des besoins de la population.

Au total, le SAAV a mobilisé en externe une centaine de réceptionnistes (étudiants), une dizaine d'infirmiers (régulateurs) et trois médecins pour exploiter les lignes de la hotline santé. Quarante collaborateurs et cadres du Service ont été réquisitionnés dans l'EM, si possible âgés de moins de 50 ans et sur une base volontaire. Outre le personnel du SAAV, la moitié de l'effectif de l'Ecole de Police et de ses cadres ainsi qu'une permanence de psychologues avec le concours de représentants des Aides psychologiques d'urgence (APU) et de l'Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) ont composé cet EM. Toutes ces personnes ont garanti le suivi administratif (contrats de travail, paiement des heures, planning des étudiants, attestations de travail, lettres de remerciement, soutien informatique, etc.), les briefings des opérateurs du matin et de l'après-midi, les mises à jour continues des informations dans les trois centraux téléphoniques, la gestion des fichiers patients ainsi que la validation et la coordination quotidiennes des logigrammes avec les infectiologues de l'HFR. De plus, elles établissaient deux fiches de renseignement qui partaient chaque nuit vers les autres EM de l'OCC pour connaître les préoccupations, besoins et problèmes quotidiens rencontrés par les Fribourgeois et Fribourgeoises. Ainsi, la Hotline Santé a traité plus de 8600 appels entre le 13 mars et le 12 juin 2020, traité et coordonné 535 prises en charge médicale et 120 difficultés relationnelles.

Les cadres de la hotline ont également su relever d'autres missions spéciales pour le bien du canton, comme l'acquisition de matériel stratégique débouchant notamment sur la création d'une filière de dépistage virologique de la Covid-19 au SAAV, en production depuis mai 2020, en appui et sous l'égide de l'HFR ; le développement, la finalisation et la livraison clef en main de la télémédecine au HFR (voir communiqué de presse HFR du 22 avril

2020) ; des développements de drones ; une ligne de production de désinfectants ; du coaching, etc. Le tout avec comme seul et unique but de servir l'Etat et la population fribourgeoise pour sauver des vies, en partenariat avec l'OCC et le HFR.

Lors de la première vague, le tribut fut lourd pour les 40 membres de l'EM, dont 29 ont développé le coronavirus. Quatre d'entre eux ont eu des symptômes sévères et six (en plus des 29) ont été identifiés après-coup comme porteurs asymptomatiques, avec des anticorps. L'absence-maladie moyenne a été de 23 jours. Tous les collaborateurs de l'EM ont ensuite pu réintégrer leur poste et ont donné volontairement leur sang dans le cadre des études scientifiques sur le SARS-CoV-2.

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus, frappant durement le canton de Fribourg dès octobre 2020, a mis à nouveau le SAAV à contribution. Tout en continuant l'exploitation de la ligne de dépistage virologique Covid-19 sous l'égide et en appui de l'HFR, le Service s'est notamment impliqué via les contrôles des mesures Covid-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales. Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le SPE. Plusieurs établissements et personnes ont également été dénoncés par la Cellule de coordination cantonale Covid-19 (CCC) au Ministère public pour avoir enfreint les mesures édictées, et d'autres ont dû faire des adaptations immédiates. Le SAAV a par ailleurs engagé du temps, de l'énergie et du personnel pour soulager les hotlines dédiées au Covid-19 en collaborant à l'élaboration des Foires aux Questions (FAQ) de l'Etat, pour contribuer au futur plan de sortie par palier, pour consolider des fiches de renseignements stratégiques à l'attention du chef de l'OCC ou au stockage de biens stratégiques.

Le premier semestre 2020 fut donc intense pour le secteur administration et soutien. Plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices ont démontré une grande agilité en participant à l'exploitation de la hotline santé et de son EM. Durant cette période, ils ont fait preuve d'un engagement remarquable. En plus des tâches habituelles, le deuxième semestre fut marqué par le départ de plusieurs personnes du Service ainsi que par la réorganisation de deux grandes sections, à savoir la protection des animaux et les laboratoires. Ces remplacements et adaptations ont engendré un travail administratif important, dont notamment la révision de plus de 20 cahiers des charges et la rédaction de plus de 25 certificats de travail. Les tâches en lien avec ces changements ne sont pas terminées et seront poursuivies en 2021.

Dans un esprit de numérisation des processus administratifs, les efforts consentis en 2019 pour diminuer les impressions et économiser du papier se sont maintenus en 2020. Ce sont plus de 70 000 feuilles imprimées qui ont été économisées cette année, représentant une diminution de 19 % par rapport à l'année précédente. De nouvelles mesures seront mises en place dans le futur pour tendre vers une administration sans papier.

Grâce à l'investissement de chacun et chacune, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gage d'une entreprise formatrice de qualité.

Le secteur administration et soutien a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Dans cette optique, un espace de ressourcement a été créé. Cet aménagement répond aux objectifs de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la nouvelle politique de ressources humaines de l'Etat. La situation sanitaire en lien avec le coronavirus a poussé l'administration de notre canton à privilégier, dans un premier temps, puis à faciliter, dans un deuxième temps, le travail mobile. Toutefois, en raison des activités de contrôle menées sur le terrain, dans les abattoirs, les inspectorats ou en laboratoire, une grande partie du personnel du SAAV ne peut pas effectuer de télétravail. Malgré les contraintes et le contexte particulier, tous se sont adaptés et ont répondu présents pour continuer à assurer leur tâches, indispensables pour que le Service continue à remplir ses missions pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Au 31 décembre 2020, dix personnes avaient signé un accord sur le travail mobile. Cette mesure a pour but de flexibiliser le temps et le lieu de travail, de rendre l'Etat-employeur plus attractif et de contribuer à une meilleure conciliation entre la vie privée et professionnelle.

Le secteur compte désormais 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et à l'intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant les locaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 29 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à 7 instruments parlementaires ainsi qu'à deux projets législatifs. A savoir l'ordonnance modifiant le règlement sur l'eau potable à la suite de la modification de la loi sur l'eau potable entrée en vigueur le 1^{er} mars 2020, intervenue après la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et de la DIAF ; en effet, le Conseil d'Etat avait, dans sa séance du 10 décembre 2018, validé le transfert des fonctions planification et géomatique de la section inspecteurat de l'eau potable et des eaux de baignade, qui relevait du SAAV, vers le SEn ; puis, la rédaction de la Directive du SAAV sur la gestion du mordant sportif avec des chiens, entrée en vigueur le 5 novembre 2020. Enfin, le Service a émis 5221 décisions administratives, dont 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 32 oppositions/réclamations, rendu 12 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours et a transmis 117 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	188	6	3	3
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1408	21	3	78
Santé animale	790	0	0	16
Inspectorat des viandes et abattoirs	2302	2	1	1
Protection des animaux	533	3	5	19
Total	5221	32	12	117

1.2.2 Laboratoires

Une très forte augmentation du nombre d'échantillons analysés traités par les laboratoires du SAAV a à nouveau été observée en 2020 : 51 474 (47 021 en 2019). Il n'a été possible de l'absorber que grâce à l'implication et l'esprit d'innovation du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Au chapitre innovation, un effort décisif a permis, en plus du maintien des missions essentielles des laboratoires, la conception, la validation (par Swissmedic pour le domaine médical), la réalisation et l'exploitation d'une filière d'analyses virologiques des échantillons Covid, en appui et sous l'égide de l'HFR. De mai à décembre 2020, environ 6600 échantillons y ont été analysés avec d'excellents résultats. Les analyses se poursuivront en 2021.



Plusieurs appareils sont utilisés dans la filière d'analyses virologiques des échantillons Covid-19 au SAAV. Parmi eux, le robot rouge au premier plan permet notamment l'automatisation de la préparation des réactifs pour l'amplification des acides nucléiques (PCR) afin de déceler la présence ou non de gènes spécifiques du SARS-COV-2.

En outre, les laboratoires du SAAV ont contribué à l'effort commun de l'Etat de Fribourg face à la pandémie de Covid-19 par la fabrication, avec le concours et la validation de la pharmacienne cantonale, de substances de désinfection. Des activités de recherches de matériel stratégique et de produits de première nécessité (notamment la

recherche et l'achat d'écouvillons pour les prélèvements d'échantillons nasopharyngiens médicaux ainsi que de matières premières pour la fabrication de désinfectant) ont également été menées avec dynamisme et résultats probants.

Les unités biologie alimentaire et biologie vétérinaire ont fusionné pour ne former plus qu'un seul laboratoire dit de biologie. La structure a donc été réorganisée, tant au niveau du personnel que du matériel, avec par exemple la mise en commun de nombreux appareils et l'intégration par rotation des trois apprentis des anciennes unités.

Au niveau du laboratoire de chimie, un effort particulier a permis de mettre en place un processus d'analyse des métabolites du chlorotalonil par une méthode de spectrométrie de masse. Au total en 2020, plus de 400 échantillons d'eau, un nombre conséquent au vu de la complexité de cette méthode d'analyse, ont ainsi pu être analysés afin d'établir un état de la situation et une cartographie des réseaux d'eau potable du canton.

1.2.2.1 Laboratoire de Biologie

Les résultats des secteurs alimentaire et vétérinaire sont présentés ci-dessous séparément par souci de clarté.

1.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2020, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 3848 échantillons. Il s'agit de 2857 échantillons d'eau potable, 20 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 687 échantillons de denrées alimentaires, tous analysés dans le cadre de 12 campagnes cantonales et d'une campagne intercantionale. A cela s'ajoutent les analyses de 244 échantillons pour la recherche de légionnelles et 16 provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

La diminution du nombre d'analyses microbiologiques (- 13,2 %) s'explique par l'arrêt des prélèvements de contrôle de l'eau potable et de denrées alimentaires durant la période du 13 mars au 20 avril 2020, ceci en raison des mesures de restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

Dans son rôle de formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné un apprenti de deuxième année, qui a effectué un stage de six mois.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé, en grande partie sous forme de visioconférences, à diverses réunions d'échange d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	396	88 (22 %)
Glaçons	9	2 (22 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	55	16 (29 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	40	11 (28 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	27	13 (48 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	10	0 (0 %)
Virus de l'hépatite dans la viande de porc et sanglier	10	0 (0 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	12	7 (58 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	7	2 (29 %)
Fromageries artisanales (alpages et plaines) - hygiène des procédés	12	0 (0 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	28	5 (18 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Articles de boulangerie et de pâtisserie	37	6 (16 %)
Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
intercantonales		
Germes pathogènes dans les farines et produits à base de farine	22	0 (0 %)

En 2020, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 22 %, ce qui représente une très légère diminution par rapport à celui de 2019 (29 %) et 2018 (25 %). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale, dans 78,4 % des contestations), et des germes aérobies mésophiles (GAM) (38,6 %). Ces derniers sont souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, alors que la présence d'entérobactériacées est synonyme de lacunes et d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production. Dans 27,2 % des cas de contestation, une double contamination a été observée. Pour 7 échantillons, les GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant une colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et clairement impropre à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes, staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*, six respectivement quatre échantillons, dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent un taux de non-conformité de 22 %, comparable à celui des années précédentes.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, six échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Des germes pathogènes (listéria, salmonelles, *Bacillus cereus*, staphylocoques à coagulase positive) n'ont été détectés dans aucun des échantillons prélevés dans le cadre de ces annonces.

En 2020, le secteur a continué à analyser la viande et des produits dérivés mis sur le marché, dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Les produits cibles étaient les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées. Concernant les produits échaudés, le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Pour ces derniers produits, le taux de non-conformité a baissé concernant les paramètres de fabrication, mais a stagné pour ce qui est des bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats (29 % respectivement 48 % de non-conformités) démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Entérobactériacés et GAM étaient les principaux germes à l'origine des manquements. Il est en outre à signaler que dans trois cas, des *Listeria monocytogenes* ont pu être mises en évidence, et que dans deux de ces cas les concentrations de cette bactérie étaient supérieures aux valeurs légales.

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, la légère détérioration constatée en 2019 par rapport aux années précédentes se confirme en 2020 : plus de la moitié des échantillons prélevés sont non conformes (58 %). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactériacées.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité moins élevé (29 %) qu'en 2019 (39 %). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée.

En 2020, la campagne microbiologique alimentaire intercantonale a porté sur la recherche de germes pathogènes dans les farines et produits à base de farines (pâte à gâteau crue et à biscuit). Ces produits ont récemment été décrits comme un nouveau véhicule pour la transmission de *Escherichia coli* productrices de shigatoxines (STEC). Les 22 échantillons analysés par le laboratoire se sont révélés tous conformes.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent qu'après la fabrication les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées.

1.2.2.2 Secteur vétérinaire

En 2020, un total de 40 036 échantillons (38 703 en 2019) a été analysé. Le secteur et son personnel ont donc pleinement rempli leur mission dans le cadre de la surveillance des épizooties et ce, nonobstant les restrictions (hygiène, nombre de personnes par laboratoire, etc.) et les quarantaines liées à la pandémie de Covid-19. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2020 ont tous été analysés par le laboratoire.

Du fait de l'annulation des expositions bovines dès mars 2020, le nombre d'analyses obligatoires pour participer à ces manifestations a diminué par rapport à l'an passé [rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et leucose bovine enzootique (LBE)].

Un total de 17 804 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels et des contrôles RiBeS ou des contrôles après importations, respectivement avant exportations. Le laboratoire a également analysé 1037 échantillons (sang et arrière-faix) afin de déterminer des causes d'avortements. Au total, 32 522 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel, dont 32 016 (23 089) pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie et démontrant l'investissement croissant en suivi BVD des exploitations.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à six essais interlaboratoires avec des résultats satisfaisants.

Le laboratoire a également continué la mise en place du projet d'un portail de prescription digital, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb), en collaboration avec la section santé animale et un groupe test de vétérinaires praticiens. A la suite de la phase pilote de cette année, le déploiement de cette application à l'ensemble des mandats d'analyses du laboratoire se fera courant 2021.

Enfin, dans le but d'optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats, le laboratoire a validé six nouvelles méthodes analytiques.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2020 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)

Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombres d'analyses	Cas positifs
IBR / IPV (ruminants)	Sang	2098	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	614	0
	Arrière-faix	468	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	1172	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	150	34
	Arrière-faix	469	5
Chlamydiose	Sang	18	1
	Arrière-faix	12	0
LBE (bovins)	Sang	1484	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	3	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	3	1

Salmonellose (tous les animaux)	Divers	577	210
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Œufs et sang	319	5
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	0	0
Maladie d'Aujeszky (porcs) **	Sang	1738	4
SDRP*, anticorps (porcs) **	Sang	1721	11
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	6	3
APP (actinopleuroneumonie chez des porcs)	Poumons	14	6
Encéphalopathie spongiforme bovine	Obex	0	0
Maladie de la langue bleue, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	499	
Maladie de la langue bleue, anticorps ELISA (bovins)	Sang	0	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	8466	466
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	32016	345
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	21	10
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	49	24
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	145	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	1	0
- coloration Zeehl Nelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	6	1

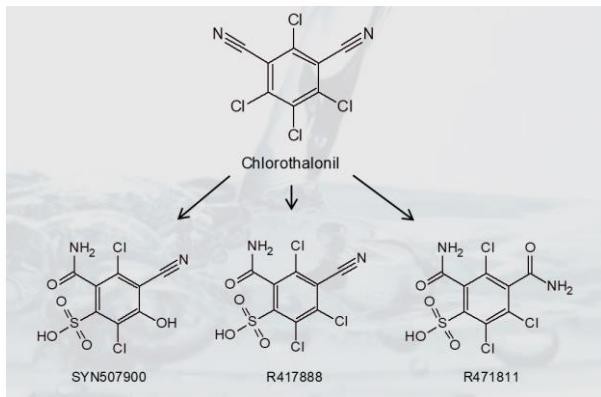
* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc ; ** analyses positives non confirmées par le laboratoire de référence

Autres d'analyses	2020	2019
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	397	946
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammiteux ou des analyses bactériologiques	23	34
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	81 (dont 3 positives aux substances inhibitrices)	172 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	110	109
Analyses parasitologiques dans les fèces	40	126

1.2.2.3 Laboratoire de Chimie

En 2020, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3362 échantillons d'eau (3172) et 485 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (686). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de 5 campagnes cantonales, 6 campagnes intercantonales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) ainsi que deux campagnes nationales.

La tâche principale du secteur chimie pour l'année 2020 a été l'analyse d'un nombre important d'échantillons d'eau, dans le cadre de l'établissement du point de situation sur la présence des métabolites pertinents du chlorothalonil dans les ressources en eau potable du canton. Pour cela, une nouvelle méthode a été développée durant le dernier trimestre 2019 et validée début 2020. Au total, 483 échantillons ont été analysés selon cette méthode durant l'année.



Formules chimiques des principaux métabolites pertinents du chlorothalonil.

L'année 2020 a, sans surprise, été fortement influencée par les restrictions de travail provoquées par la pandémie. Lors du semi-confinement du mois de mars, les travaux planifiés par le laboratoire de chimie ont été « gelés » et les activités partiellement redirigées pour pallier le manque de désinfectant utilisé pour les mains et les surfaces. Le secteur a en effet obtenu en urgence l'autorisation de la pharmacienne cantonale pour la production, selon une recette de fabrication de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de désinfectant pour les mains. En parallèle à cette fabrication, le secteur a participé à l'effort logistique pour l'achat de désinfectant prêt à l'emploi pour le compte de l'OCC.

Le laboratoire a pu produire environ 200 litres de désinfectants et en acheter du prêt à l'emploi, alors que ce produit était presque introuvable. Il en a été de même pour les flacons à usage personnel. Là aussi, le secteur s'est engagé afin d'en mettre à disposition en quantité suffisante (environ un millier de flacons) pour soutenir le dispositif de sécurité du SAAV et de la Police cantonale à Granges-Paccot. Lorsque les règles en vigueur durant le semi-confinement ont été allégées, une tâche conséquente a été la fabrication de l'eau oxygénée nécessaire à la désinfection par nébulisation des locaux de commandement. Au total, le secteur chimie a produit environ 1900 litres d'eau oxygénée à 6 %.

Comme ce fut déjà le cas les années précédentes, la collaboration avec le SEn, notamment pour l'utilisation commune d'instruments de mesure, s'est poursuivie et a été approfondie. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux Services. L'établissement d'une méthode commune d'analyse des micropolluants a été planifié début 2020 et son développement a continué dans le courant de l'année. En outre, le SAAV a analysé chaque mois 261 échantillons prélevés dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate pour le SEn.

Au niveau cantonal, une méthode de spectrométrie de masse (GC-MS) pour l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) a été développée par le laboratoire de chimie, en partenariat avec la Police cantonale.

Au niveau de la collaboration intercantonale romande, un total de six campagnes a été réalisé. La campagne qui avait pour but d'analyser la présence et les teneurs de p-Phénylènediamine ainsi que d'un marqueur pour les produits du type « henné » a été définie comme prioritaire pour l'ensemble des cantons romands. Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé un stage pour des élèves du CO. Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Le laboratoire de chimie a également continué à renforcer ses efforts dans l'analyse de l'amitrazé dans le cadre d'une étude approfondie sur l'acheminement et la cinétique des résidus d'amitrazé dans les ruchers, en collaboration avec Agroscope à Liebefeld. Les efforts analytiques de cette année visaient à mieux comprendre la dégradation ainsi que la transmission des résidus d'amitrazé dans la cire, lorsque celle-ci est réutilisée en apiculture. Le laboratoire de chimie confirme ainsi son rôle de pionnier et de leader en Suisse dans ce domaine.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	23	0
Qualité de châtaignes fraîches	15	5 (33 %)
Métaux lourds dans les bijoux	5	3 (60 %)
Vérification des teneurs en matière grasse dans les produits laitiers	16	0
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	483	54 (11,2 %)

Campagnes intercantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitraze dans le miel (domaine production primaire)	95	0
Amitraze dans la cire (domaine production primaire)	114*	23 positifs (20 %)
Mycotoxines (A, B-Trichotécènes+Zéralénone) dans les produits à base de maïs	24	2 (8 %)
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines couvertes	25	5 (20 %)
THC et CBD dans le chanvre, chanvre à faible teneur en THC et liquide pour e-cigarettes	36	0
p-Phénylénediamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	65	7** (11 %)

*sont inclus les 8 commerçants de cire inspectés

**dont 5 avec teneurs en colorants dépassant la limite légale, deux échantillons avec non-conformité d'étiquetage

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Amitraze (Agroscope)	38 (cires et eau)	Connaître la cinétique de l'amitraze et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	261	Collaboration interservices (SEn)
Campagnes intercantonales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Cyanobactéries et microcystines dans les eaux	12	0
Perturbateurs endocriniens issus de contenants "végétaux" pour contact alimentaire	8	1 (13 %)
Sécurité des jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois - tests mécaniques	18	0
Pesticides et alcaloïdes dans les thés et infusions	8	0
Identification d'espèces animales dans les préparations à base de viande hachée	23	2 (9 %)
Antimicrobiens dans les cosmétiques (MIT et/ou MCIT)	21	1 (5 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les fromages à pâte dure de Suisse	18	Pas encore terminé
Colorants artificiels et édulcorants dans les boissons aromatisées uniquement	35	8 (23 %)
iAs dans les produits à base de riz + jus de fruits destinés aux nourrissons et enfants en bas âge	17	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – NFUP 2019 Programme miels	7	0
Authenticité de laits dans fromages (campagne européenne OPSON IX)	5	0

1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2020, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a poursuivi l'intégration des activités de contrôle des eaux (eau potable, eaux de douche et de baignade), qui étaient jusqu'en avril 2019 sous la responsabilité de l'ancien inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP).

La pandémie de Covid-19 a impacté les activités de l'IDO à plusieurs niveaux :

- > les contrôles officiels concernant le droit alimentaire ont dû être redéfinis afin de prendre en compte l'arrêt de certaines activités (notamment dans le cadre de la restauration, très fortement touchée par les mesures Covid-19) et la réorganisation de certains commerces, qui se sont lancés notamment dans la vente à l'emporter ainsi que par correspondance ;
- > un plan de protection a été établi spécifiquement pour protéger les inspecteurs et contrôleurs durant le service externe et pour éviter toute contamination des personnes, installations et locaux visités lors des contrôles ;
- > l'IDO a également été mandaté par l'OCC pour vérifier, dès la fin août 2020, le respect des mesures Covid-19 dans certaines catégories d'établissements, en particulier auprès des entreprises alimentaires de taille industrielle ou semi-industrielle des secteurs des produits laitiers et carnés. Ces contrôles ont permis de constater que la majorité des entreprises contrôlées avaient mis en place des plans de protection bien définis et conformes aux exigences nationales ; les points faibles concernaient principalement l'aménagement des locaux sociaux (locaux de pause, cafétérias) ;
- > à la suite de cela, l'IDO a également effectué des contrôles Covid-19 auprès des établissements de restauration qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (ces établissements relevant du contrôle de la Police cantonale), à savoir en particulier les cafétérias et locaux de pause des hôpitaux, des EMS et des établissements scolaires ainsi que les cantines d'entreprises.

1.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué en 2020 un total de 1749 inspections (2110) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (70 %) est comparable à celui constaté en 2019 (69 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques et la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (47 % des inspections effectuées en 2020 – à comparer avec une proportion de 59 % en 2019), suivis par les commerces (30 %, contre 23 % en 2019), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (21 %) et les industries (2 %). Une plus grande proportion de commerces alimentaires a ainsi été inspectée en 2020, à la suite notamment des mesures de fermeture frappant les établissements de restauration.

En 2020, de nombreuses initiatives de bienfaisance ont été mises sur pied par des personnes souhaitant venir en aide aux citoyens et citoyennes les plus durement touchés par la crise dans notre canton ; le SAAV a pris contact activement avec les associations et groupements à l'origine de ces actions afin de vérifier qu'elles s'effectuaient en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)]. En 2020, ce sont ainsi 1015 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1178 l'an précédent) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

1.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	71	-
	Captages (avant traitement)	534	-
	Autres	231	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	293	98 (33,5 %)
	Après traitement	391	39 (10 %)
	Distribuées	1898	177 (9,3 %)
Total		3430	314 (9,2 %)

En 2020, au vu de ses ressources limitées en personnel, le SAAV a inspecté quatre distributeurs d'eau potable (contre 7 en 2019) ; ces inspections ont été effectuées pour approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de traitement ultraviolet.

En matière de pollution, trois cas ont été traités en 2020 (12). Ces cas ont été causés par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mis en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Deux de ces cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

En outre, dans le cadre d'une campagne d'analyse organisée au niveau national, le SAAV a fait prélever 381 échantillons d'eau potable pour en analyser la teneur en métabolites pertinents du fongicide chlorothalonil. Au total, 221 échantillons (58%) se sont révélés conformes aux exigences du droit alimentaire et 160 (42%) non conformes, tout en restant consommables selon l'Office fédéral ; à noter que ces analyses ont été effectuées sur les ressources (puits, sources et autres) et non sur les eaux (souvent mélangées) distribuées aux consommateurs. La DIAF a communiqué¹ sur ce sujet en date du 6 juillet 2020. Durant l'année écoulée, 34 distributeurs d'eau ont déjà pu mettre en place des mesures immédiates dans le but de diminuer la concentration de ces métabolites dans l'eau distribuée ; ces mesures consistent à mettre hors service les ressources contaminées, à mélanger celles-ci avec des eaux conformes ou à s'approvisionner chez un autre distributeur. L'année 2021 sera consacrée à la définition de mesures de mise en conformité des ressources non conformes, ceci en collaboration avec les distributeurs d'eau concernés.

1.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

Le SAAV a prélevé 20 échantillons d'eau provenant de piscines accessibles au public durant l'année 2020. Au total, 5 (25 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans trois cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la

¹ [Ressources en eau et chlorothalonil | État de Fribourg](#)

décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée ; les deux autres échantillons non conformes présentaient une teneur en bromate (issu du bromure, qui est présent dans le sel utilisé dans les électrolyseurs ou dans l'eau de remplissage du bassin) deux fois plus élevée que la valeur maximale autorisée. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé, lors d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionnelles de 244 échantillons d'eau de douche : 13 de ces échantillons (soit 5%) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

1.2.4 Plages de baignade publiques

Dans le canton, les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (OFEV et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV a la charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été, transmis à l'OFEV et au médecin cantonal. En 2020, sur les 24 échantillons prélevés, 22 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et 2 la classe de qualité B (bonne).

1.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

La pandémie a également marqué de son sceau le travail effectué par l'inspectorat des viandes et abattoirs (IVA). Alors que l'activité de certaines sections du SAAV a été réduite durant la première vague, les collaborateurs et collaboratrices de la section IVA ont poursuivi leurs tâches sur les sites, répondant ainsi au maintien de l'activité des abattoirs, ceux-ci ayant pour mission de garantir l'approvisionnement de la population.

Le rapport faisant suite à l'audit de septembre 2019 par les instances européennes concernant la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires et de contaminants dans les animaux vivants et les produits d'origine animale n'a pas révélé de manquements majeurs pour les prélèvements effectués dans les abattoirs et exploitations fribourgeois. Les manquements constatés lors de ces inspections avaient déjà fait l'objet de mesures correctives visant à optimiser les pratiques de prélèvement afin d'éviter les problèmes de regroupement des échantillons, et d'en assurer un ciblage approprié.

1.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis systématiquement à deux contrôles (*ante mortem* et *post mortem*) par du personnel officiel qualifié dûment formé (vétérinaires et assistants officiels). C'est aussi grâce à ces contrôles, qui sont minutieusement effectués au quotidien, que les consommateurs et consommatrices peuvent savourer avec bonne conscience une viande sûre et issue des abattoirs fribourgeois.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'IVA compte une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 3 à 22 heures.

Durant l'année 2020, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 440 160 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 3,3 % par rapport à l'année précédente.
- > pour la volaille, un total d'environ 31,5 millions de poulets a été abattu. Ce chiffre est en hausse de près de 1,5 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation de viande en Suisse. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 2,1 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
79 210 (- 11,6%)	357 745 (- 1,2 %)	2410 (- 1,8 %)	503 (- 20,4 %)	14 (- 49,1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
31 573 140 (+ 1,5 %)	122 (- 27,8 %)	154 (+ 87,8 %)	2 (+ 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente (2019) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2020, le canton de Fribourg comptait 4 grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont 6 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier. A des fins de surveillance de ces établissements, 14 inspections ont été opérées, dont 11 sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2020 (en baisse d'environ 23 % par rapport à l'année précédente) est à mettre sur le compte de la situation pandémique et de ses restrictions sanitaires.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton, de manière à conserver la proximité des produits régionaux.

1.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

En 2020, les entreprises fribourgeoises ont exporté leurs marchandises vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2020, 551 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une baisse de plus de 9 % comparée à l'année précédente. A noter que cette baisse dans le nombre de certificats délivrés n'est pas à mettre directement en corrélation avec les volumes de marchandises exportées.

En 2020, les collaborateurs du SAAV ont effectué 90 inspections physiques des marchandises exportées vers l'Union économique eurasiatique (UEEA) préalablement à leur envoi, auprès de trois principales entreprises concernées.

1.2.5.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. A noter que tous les résultats issus de ces prélèvements étaient conformes.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties. Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé un peu plus de 6500 échantillons sanguins dans les abattoirs du canton, permettant ainsi la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore l'IBR et la LBE chez les bovins ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

1.2.5.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Depuis le 1^{er} juillet 2020, à la suite d'une modification de l'ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle de viandes (OAbCV, RS 817.190), il est désormais possible de mettre à mort certaines espèce animales directement sur l'exploitation, moyennant l'obtention d'une autorisation délivrée par le SAAV. A fin 2020, une seule demande d'autorisation a été déposée pour le canton de Fribourg.

1.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2020, même si la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le nord et l'est.

1.2.6.1 Apiculture

En 2020, deux cas de loque américaine (un cas dans le district de la Sarine et un cas dans le district de la Gruyère) ainsi qu'un cas de loque européenne (dans le district du Lac) ont été décelés. Trois colonies ont dû être détruites. A la fin de la saison, tous les séquestres ont été levés.

Au printemps 2020, le nombre d'apiculteurs était de 824 (- 8 par rapport à 2019). Le nombre de colonies est, quant à lui, en légère baisse. Il s'élève à 9280 (-103 par rapport à l'année précédente).

En 2020, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits utilisés contre le varroa. Cette offre sera maintenue en 2021 et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Un total de 119 contrôles dynamiques a été réalisé sur la base de mandats officiels en 2020, ainsi que 125 contrôles en production primaire. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, de la coordination intercantonale, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et de l'intervalle fédéral maximal fixé.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivi. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2020. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 106 apiculteurs et de 8 commerces apicoles du canton de Fribourg. Un total de 23 contestations pour la cire a été enregistré. De plus, un échantillon de miel contenait des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc à considérer comme conforme.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Miel	95	44	1 (1 %)	2 (5 %)	0	2 (5 %)
Cire	114	62	23 (20 %)	13 (21 %)	-	-

La restructuration de l'inspectorat apicole s'est terminée cette année, avec la fusion des contrôles sanitaires et des contrôles production primaire. Les deux aspects sont ainsi vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se charge de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épidémie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

1.2.6.2 Autorisation

Au total, 113 autorisations (71 en 2019) été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN².

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	5
BVD	16
Cortège	0
Expositions et mises	10
Insémination artificielle propre exploitation	26
Insémination artificielle – technicien	4
Marchands de bétail : patente	41
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	3
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	3
Transhumance	5
Total	113

1.2.6.3 Monitoring des épizooties

En 2020, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à l'IBR et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la LBE et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs. Les chèvres ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérum de la Confédération.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections aux salmonelles. Ainsi, 10 exploitations d'engraissement de poulets et 2 exploitations d'engraissement de dindes ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle en 2020.

1.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 96 annonces officielles d'épizooties en 2020 (79). Le nombre d'annonces pour la BVD a légèrement augmenté : 28 en 2020 contre 22 en 2019, mais reste toujours plus bas que les 33 cas annoncés en 2018. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs documents d'information ainsi que des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et à un large public ont aussi été élaborés cette année.

² L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Brucella ovis	A combattre	Ovins	1
BVD	A éradiquer	Bovins	28
Campylobacter	A surveiller	Chiens	1
		Oiseaux	1
Chlamydiose	A surveiller	Ovins	1
Coxelliose	A surveiller	Bovins	26
		Ovins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	5
Echinococcose	A surveiller	Castors	1
Pneumonie enzootique	A combattre	Porcs	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	2
Loque européenne	A surveiller	Abeilles	1
Maedi-Visna-Virus	A surveiller	Caprin	1
Néosporose	A surveiller	Bovins	4
Paratuberculose	A combattre	Bovins	5
Pseudotuberculose	A surveiller	Caprins	3
	A surveiller	Ovins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	3
	A combattre	Renards	1
	A combattre	Tortue	1
Toxoplasmose	A surveiller	Caprins	1
Trichinellose	A surveiller	Lynx	2
Tularémie	A surveiller	Lièvres	1
Varroase	A surveiller	Abeilles	3
Total			96

Malgré les conditions sanitaires difficiles, l'équipe d'intervention en cas d'épizootie (EICE) a pu faire un exercice pratique réel en 2020 sur le thème de la peste porcine africaine. L'exercice consistait à mettre en place un dispositif de séquestre complet sur une exploitation porcine, avec le bouclage des zones sur le terrain, la mise en place des installations de désinfection et le montage d'un poste de commandement. L'EICE s'est également exercée à l'utilisation des caisses d'urgence épizootie, aux prélèvements d'échantillons sur les suidés, ainsi que leurs envois, tout en respectant les mesures d'hygiène qui s'imposent. Un drone muni d'une caméra thermique et d'un zoom 30x a également permis de localiser rapidement les suidés dans la nature et de cartographier le dispositif d'engagement. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel et exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses.

1.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un grand nombre d'animaux ont été importés, dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Au total, 30 décisions de surveillance vétérinaire officielle soumises à émoluments ont été émises (21).

Les animaux suivants ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel ont notamment été importés : 10 chats, 26 chiens, 79 chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 21 082 doses de semence bovine et 517 doses de semence équine ont été importées en 2020.

Le Service dénombre également un accroissement des importations d'animaux de compagnie. Au total, 47 importations de chiens (43) et 2 concernant des chats ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 32 décisions de surveillance à domicile ont été émises, notamment en relation avec un risque lié au virus de la rage.

Au total, 11 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Des attestations ou certificats ont aussi été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 210 équidés, 2 bovins, 8 chiens et 65 450 poules pondeuses.

1.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

Au printemps 2020, les forces de l'Inspectorat laitier et production primaire ont, comme les collaborateurs et collaboratrices d'autres sections, été mobilisées dans la lutte contre le Covid-19. Les mesures préventives et de sécurité au travail exigées durant les contrôles officiels chez les détenteurs d'animaux ont été mises en place tout en répondant aux exigences de la mission. Ainsi, les différents types de contrôles officiels, notamment ceux en production primaire, pour l'insémination artificielle sur propre exploitation de même que ceux effectués sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), soit les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental ont été réalisés. Les exigences selon l'Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA, RS 910.15) et l'Ordonnance sur le plan de contrôle national pluriannuel de la chaîne agroalimentaire et des objets usuels (OPCNP, RS 817.032) ont été adaptées.

Les tests pour la mise en place du nouveau programme informatique ACmobile ont bien avancé. Ce système est destiné à remplacer le logiciel E-Pen.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, ont été assurés.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	615
Contrôles de base d'alpage	59
Contrôles officiels non-annoncés	109
Insémination propre exploitation	55
AOP Gruyère	200
AOP Vacherin Fribourgeois	207
AOP Emmental	3

Un total de 25 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 27 en 2019.

Nombre	Cellules 2020 (2019)	Germes 2020 (2019)	Substance inhibitrices 2020 (2019)
Suspensions de livraison de lait	4 (4)	1 (0)	20 (23)
Levées de suspension	2 (4)	1 (0)	20 (23)

1.2.6.7 Projet ReLait – 2^e phase initialisée

Le projet ReLait, conduit par Grangeneuve en étroite collaboration avec la Faculté vétérinaire de l'Université de Berne (Vetsuisse), se poursuit avec le soutien de la Confédération et du SAAV. Il est constaté avec satisfaction qu'une tendance à réduire l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations suivant strictement les stratégies se confirme. Avec l'apport de près de 90 nouvelles exploitations, soit près de 150 producteurs de lait au total, les stratégies seront adaptées. Le SAAV renforce la bonne collaboration des parties avec les vétérinaires praticiens.

1.2.6.8 Importation illégale de médicaments vétérinaires français

Ce dossier de 2018 a conduit à 61 mandats fédéraux de répression « détenteurs », 3 ordonnances pénales ainsi que 2 ordonnances de non-lieu.

1.2.7 Protection des animaux

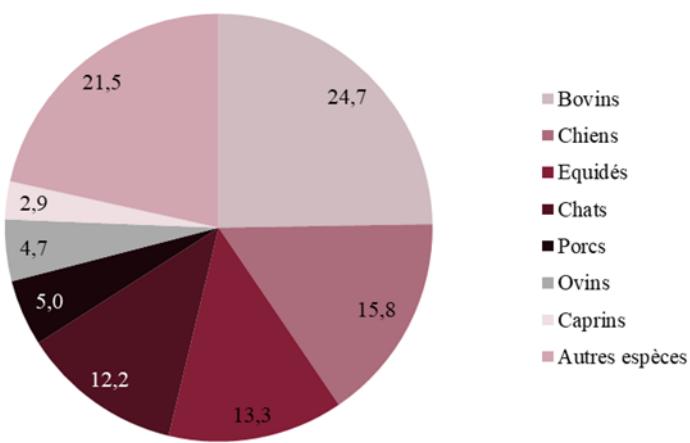
Tout comme les autres sections du SAAV, la pandémie de Covid-19 a fortement influencé le fonctionnement de la section protection des animaux. Du 13 mars jusqu'à fin juin 2020, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont été transférés à l'OCC, surtout dans le cadre du soutien à la hotline santé du canton de Fribourg. Durant la période précédente, les inspections de routine ont été annulées. Seules les interventions d'urgence ont été effectuées sur le terrain. Une grande partie du personnel a assuré le bon fonctionnement de la section, notamment les travaux administratifs, en télétravail.

Après cette période exceptionnelle, la section protection des animaux s'est réorganisée. Le nouveau fonctionnement a été mis en place à partir du 1^{er} juillet 2020. Les secteurs « protection des animaux – détention (PAD) » et « protection des animaux chiens (PAC) » ont été supprimés et remplacés par le secteur « inspection » et le secteur « organisation ». Ce dernier s'occupe de toutes les procédures administratives hors inspection.

Au total, 207 des 416 contrôles effectués en 2020 étaient des évaluations de chiens (268). Au printemps, une grande partie des évaluations a dû être annulée en raison de la pandémie de Covid-19, mais a pu être rattrapée partiellement en effectuant 24 jours d'évaluation canine dès la mi-juillet. En 2020, le SAAV a pu effectuer uniquement trois journées de contrôles de camions de transport d'animaux en collaboration avec la Police cantonale selon l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Durant ces trois jours, 19 camions ont été contrôlés. Seuls quelques manquements mineurs ont été observés lors de ces contrôles. La réorganisation de la section a également eu un effet sur les inspections. Même si les contrôleurs gardent leur domaine de spécialité, il a fallu les former pour des contrôles d'autres espèces (polyvalence des contrôleurs). Cette activité va se poursuivre en 2021.

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre n'a pas baissé : des 279 annonces reçues en 2020, 235 concernaient des espèces autres que des chiens.

Announces par espèces (%)



Au total, 164 de ces annonces provenaient de particuliers, dont 47 étaient anonymes. Quatre annonces sont arrivées via la Société Fribourgeoise pour la protection des Animaux (SPA) et 21 découlent d'autres services de l'Etat, notamment de la gendarmerie. Par ailleurs, 21 annonces ont été enregistrées à la suite de manquements observés lors des contrôles de l'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI).

S'agissant du mandat officiel précité et confié à l'AFAPI, 598 (702) exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 89 contrôles avec des manquements (15). Il est à relever que la grande majorité des manquements constatés sont mineurs et ne nécessitent pas toujours l'intervention du SAAV.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 189 demandes de préavis concernant des permis de construire (147 provenant du SeCA et 42 des administrations communales) via le système électronique FRIAC.

Les interventions du Service ont donné lieu à 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux valables sur tout le territoire suisse. Parmi les 533 décisions édictées en 2020 à la protection des animaux, 373 étaient des autorisations. Un total de 246 de ces autorisations concernait les chiens, dont la majeure partie des chiens de races listées. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 45 autorisations (42). Au vu des circonstances particulières de l'année 2020, seules 9 autorisations concernant des expositions d'animaux et des manifestations avec des animaux ont été octroyées (21).

D'autre part, 413 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch), soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente (271).

Le SAAV, comme service partenaire, a également collaboré avec la DIAF et la Direction de la santé et des affaires sociales à l'activation de la cellule d'accompagnement aux exploitations paysannes en difficulté (Cellule AED), au dispositif et aux formations proposées.

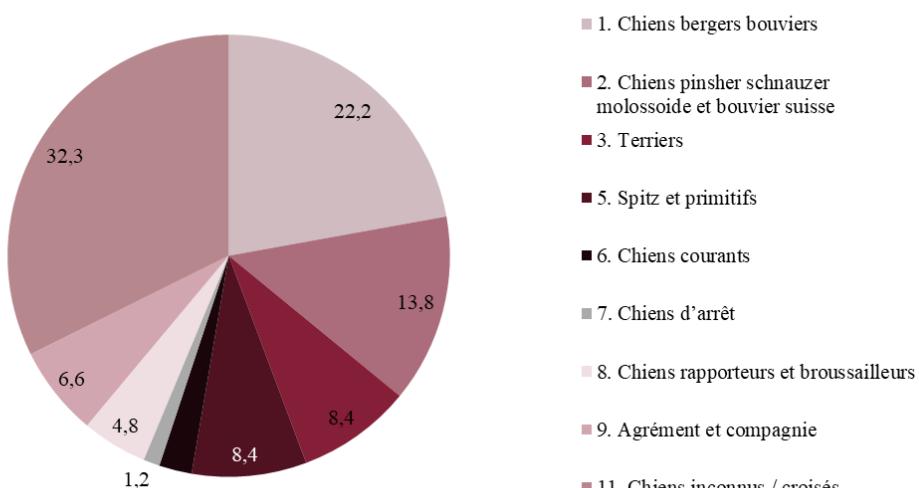
Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFRI), seules 32 interventions (des 60 qui étaient prévues) dans des classes de 3^e Harmos ont pu être réalisées au vu de la situation sanitaire. Environ 600 élèves ont pu profiter de ce programme en 2020.

Dangerosité	2020	2019
Morsures sur humains	97	107
Enfants de 0 à 13 ans	27	22
Adolescents de 13 à 17 ans	7	2
Adultes	63	83
Morsures sur animaux	70	62
Comportements d'agression	31	23
Total	198	192

Le nombre de morsures annoncées est stable par rapport aux années précédentes.

Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

Années de morsures de chiens par groupe de races (en %)



Aucune morsure n'a été constatée pour les teckels (groupe 4) et les lévriers (groupe 10). Toutefois, un lévrier croisé qui a mordu en 2020 a été inséré dans le groupe 11. A noter que le plus grand nombre de chiens (32,3 %) ayant mordu fait partie de ce groupe 11.

1.2.7.1 Expérimentation animale

En 2020, 154 (192) autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

Le SAAV a émis 68 (62) autorisations durant l'année écoulée. Parmi elles, 20 (29) concernaient des expériences de degré 0 (soit des expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 48 (33) des demandes de degré 1 à 3. A 22 (34) reprises, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu' assorties de conditions supplémentaires afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Cinq (1) demandes ont dû être refusées. Par contre, à 15 (19) reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

Le SAAV a également émis 21 (17) préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantonaux.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en six unités (instituts) de détention séparée. Tous les centres détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2020. Par contre, les inspections prévues pour deux unités de détention ont dû être reportées au début de l'année 2021. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

1.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation contraignantes pour les animaux déjà émises. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Par ailleurs, la commission a procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences soient exécutées comme il l'a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV soient respectées.